



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070385

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

***Sport de haut niveau. SASP Union Stade Bordelais/Club
Athlétique Bordeaux Bègles Gironde. Subvention
complémentaire année 2007. Avenant. Adoption.***

M. Joël QUANCARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D20060589 du 18 décembre 2006 et D-20070138 du 5 mars 2007, vous avez bien voulu accorder une subvention de 140 000 € à la SASP Union Stade Bordelais/Club Athlétique Bordeaux Bègles Gironde.

En raison de difficultés que rencontre cette société sportive professionnelle, nous avons été sollicités pour une aide financière complémentaire exceptionnelle au titre de 2007, nécessaire à sa pérennité, et je vous propose d'accéder à cette demande à hauteur de 40 000 €.

Comme vous le savez cette société est née de l'association de deux clubs et après une année, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'une réussite, d'autant plus que sportivement l'équipe s'est maintenue dans l'élite sportive du Rugby.

Par ailleurs, un nouveau partenaire important s'est investi dans cette société, exprimant ainsi l'intérêt qu'elle représente.

Dans ce contexte, je vous demande, donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ⇒ décider l'octroi à la SASP Union Stade Bordelais/Club Athlétique Bordeaux Bègles Gironde d'une subvention complémentaire de 40 000 €,
- ⇒ adopter les termes de l'avenant ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Joël QUANCARD
Adjoint au Maire

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT – PRATIQUE DU SPORT DE HAUT
NIVEAU –
SASP UNION STADE BORDELAIS/CLUB ATHLETIQUE BORDEAUX BEGLES GIRONDE –
ANNEE 2007**

Par délibération D-200700138 du 5 mars 2007, une convention de partenariat - pratique du sport de haut niveau, définissant les objectifs communs ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec la SASP Union Stade Bordelais/Club Athlétique Bordeaux Bègles Gironde. Les conditions financières doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Frédéric MARTINI, Président de la SASP Union Stade Bordelais/Club Athlétique Bordeaux Bègles Gironde

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour la pratique du sport de haut niveau de la société est augmentée de 40 000 €, pour être portée à 180 000 € pour l'année 2007.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

| | |
|---|--|
| Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire | Pour la SASP Union Stade Bordelais/CABBG |
| Joël QUANCARD Adjoint au Maire | Frédéric MARTINI Président |